



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **22 janvier 2018**

Délibération n° 2018-2587

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Aménagement des voies de desserte du Vallon des hôpitaux et du métro B - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Da Passano

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 janvier 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 janvier 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vuillien.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Berra (pouvoir à M. Guillard), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Piantoni.

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

**Conseil du 22 janvier 2018****Délibération n° 2018-2587**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Aménagement des voies de desserte du Vallon des hôpitaux et du métro B - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 janvier 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération d'aménagement des voies de desserte du Vallon des hôpitaux et du métro B à Saint Genis Laval fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par délibération n° 2015-0475 du Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

**I - Contexte et objectifs**

Situé sur la Commune de Saint Genis Laval, le Vallon des hôpitaux est identifié comme un site soumis à des conditions particulières d'urbanisation dans le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise.

Les 3 conditions à l'urbanisation du secteur définies dans le SCOT sont :

- le respect des qualités paysagères liées à la présence des boisements et de leur équilibre sur le site avec la nécessaire restitution de cette ambiance arborée,
- la mise en oeuvre préalable d'une desserte en transports collectifs en site propre parfaitement raccordée au réseau express métropolitain ou le prolongement de la ligne de métro jusqu'au site,
- la réalisation d'un plan d'organisation d'ensemble garantissant la qualité et le niveau d'aménagement et d'équipement du site.

Réparti sur près de 75 hectares essentiellement propriétés des Hospices civils de Lyon (HCL), le site se décompose en 3 secteurs d'égale superficie :

- le site existant du pôle hospitalo-universitaire Lyon Sud (hôpital Jules Courmont et Université Claude Bernard Lyon I) sur la Commune de Pierre Bénite,
- le site hospitalier Sainte-Eugénie sur la Commune de Saint Genis Laval,
- entre ces 2 entités, le coeur du vallon aujourd'hui à vocation agricole ou à usage de stationnement au profit du centre hospitalier, disposant d'une très grande qualité paysagère.

Le Vallon des hôpitaux est directement concerné par 2 projets majeurs d'infrastructures :

- le prolongement de la ligne B du métro (livraison mi-2023),
- la réalisation d'une porte de l'Anneau des sciences (2030).

Dans le cadre des réflexions engagées avec la Métropole de Lyon, la Commune de Saint Genis Laval, les HCL et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) dès 2012 sur la vocation de ce site, il a été convenu que le projet de développement du site du Vallon des hôpitaux devrait répondre aux objectifs principaux suivants :

- intégrer la création du futur pôle d'échanges multimodal (PEM) avec l'arrivée programmée de la ligne B du métro prolongée en 2023 et du futur parking relais du SYTRAL (900 places),
- créer une trame viaire structurante et des équipements publics nécessaires au développement du programme de construction et à la desserte du PEM,
- favoriser la création d'une polarité urbaine autour du PEM du Vallon des hôpitaux grâce à une programmation mixte de logements, bureaux et activités,
- garantir la constitution d'une véritable agrafe urbaine et paysagère entre les différents sous-secteurs du Vallon : quartiers Sainte Eugénie, de l'Haye, du But, de Chazelle et Coeur du Vallon ainsi qu'à une échelle plus large pour le volet paysager.

Au regard de ces objectifs, les études de faisabilité en cours ont permis de définir les orientations d'aménagement suivantes :

- le développement d'une trame d'espaces publics de grande qualité paysagère avec notamment la création de la nouvelle avenue Gadagne entre l'avenue G. Clémenceau et le futur PEM, d'un axe central structurant parallèle au chemin du Grand Revoyet actuel assurant des liaisons entre la future porte de l'Anneau des sciences, l'avenue de Gadagne, le site hospitalier Jules Courmont et la rue F. Darcieux, l'aménagement d'une esplanade centrale ouverte au public qui permet l'accueil des différents usagers du quartier face au futur PEM et à l'entrée modes doux du site hospitalier Jules Courmont,
- le développement d'une programmation mixte : habitat, tertiaire, activités, commerces, services et équipements publics,
- la création des infrastructures et équipements publics nécessaires à l'urbanisation du Vallon des hôpitaux (voiries secondaires, espaces publics et paysagers, groupe scolaire, crèche, salle associative),
- la prise en compte des objectifs de développement durable : haute qualité environnementale (matériaux, énergies renouvelables) et qualité d'usage,
- l'intégration du projet dans son environnement, en proposant une prise en compte de la forte déclivité du site, une conception paysagère, urbaine et architecturale en relation avec les éléments patrimoniaux existants (Sainte Eugénie) et le futur PEM ; en créant une trame de voies secondaires favorisant les liaisons avec les différents secteurs du Vallon et les secteurs environnants,
- la conservation et le développement d'une trame paysagère structurante (plus de 15 hectares) au coeur du Vallon des hôpitaux,
- la gestion des eaux pluviales conformément aux prescriptions du futur plan local d'urbanisme (PLU).

Ce projet fera l'objet d'une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU. Il devrait être mis en oeuvre sous forme d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) conclue selon la procédure prévue par l'article L 311-1 du code de l'urbanisme.

## **II - Etat d'avancement du projet**

La définition du programme des aménagements viaires a nécessité la conduite d'études préalables et de reconnaissances sur le site. Ces études ont été financées sur l'autorisation de programme Etudes pour un montant de 311 997 € TTC.

Les négociations amiables avec les propriétaires privés concernés par le projet ont été engagées.

La mise en service du prolongement du métro, prévue pour mi-2023, rend nécessaire la réalisation des voies de desserte à cette échéance. Il convient pour cela de poursuivre les études, avec notamment la désignation du groupement de maîtrise d'œuvre pour la desserte viaire au 1er semestre 2018.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme partielle d'un montant de 2 800 000 € TTC en dépenses pour la réalisation des études et des acquisitions foncières de l'opération d'aménagement des voies de desserte du Vallon des hôpitaux et du métro B sur la Commune de Saint Genis Laval ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie :

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- Dans le **I – Contexte et objectifs** de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"Le Plan de Déplacements Urbains adopté en décembre 2017 par le comité syndical du SYTRAL établit que le nouveau pôle multimodal du Vallon des Hôpitaux sera un pôle d'échange de type « porte d'entrée », ce qui suppose de favoriser un rabattement tous modes, notamment Transports en communs et modes actifs avec une zone de rabattement/diffusion à l'échelle d'un bassin de plusieurs communes, tout en veillant à préserver le cadre de vie des habitants de Saint Genis Laval.

Une étude de déplacements tous modes est actuellement en cours pour analyser les conditions d'accès aux horizons 2023 (arrivée du métro), et 2030 (mise en service de l'Anneau des Sciences) et pour proposer des recommandations en termes de projets et de mesures d'accompagnement pour assurer la qualité de la desserte de la nouvelle station de terminus de la ligne B du métro.

Le périmètre de réflexion intègre les Communes de Charly, d'Irigny, d'Oullins, de Pierre-Bénite, de Saint Genis Laval, et de Vernaison.

Les orientations issues de cette étude seront présentées au printemps 2018.

Ce projet fera l'objet d'une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU. Il devrait être mis en œuvre sous forme d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) conclue selon la procédure prévue par l'article L311-1 du code de l'urbanisme."

au lieu de :

"Ce projet fera l'objet d'une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU. Il devrait être mis en œuvre sous forme d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) conclue selon la procédure prévue par l'article L311-1 du code de l'urbanisme."

- Dans le **II - Etat d'avancement du projet** de l'exposé des motifs, au sein du paragraphe de l'exposé des motifs commençant par : "Il est donc proposé ....", il convient de lire :

. " 2 488 003 € TTC " au lieu de : " 2 800 000 € TTC ".

- Dans le **2° - Décide du Délibère**, il convient de lire :

. " 2 488 003 € TTC " au lieu de : " 2 800 000 € TTC "

. " répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 288 003 € en 2018,
- 600 000 € en 2019,
- 1 600 000 € en 2020 et au-delà.

Le montant de l'autorisation de programmes est ainsi porté à 2 800 000 € TTC à la charge du budget principal."

au lieu de :

" répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 600 000 € en 2018,
- 600 000 € en 2019,
- 1 600 000 € en 2020 et au-delà.

Le montant de l'autorisation de programmes est ainsi porté à 3 111 997 € TTC à la charge du budget principal."

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - la poursuite des études et l'engagement des acquisitions foncières dans le cadre du projet d'aménagement des voies de desserte du Vallon des hôpitaux et du métro B sur la Commune de Saint Genis Laval.

2° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur l'opération n° 0P09O5099 pour un montant de 2 488 003 € TTC à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 288 003 € en 2018,
- 600 000 € en 2019,
- 1 600 000 € en 2020 et au-delà.

Le montant de l'autorisation de programme est ainsi porté à 2 800 000 € TTC à la charge du budget principal.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 janvier 2018.**

.

.